

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

« 10 000 \$ à gagner »

Demandez une soumission en ligne sur le site **rabaisassurance.com** ou **par téléphone** du 1^{er} novembre 2011 au 30 septembre 2012 et courez la chance de gagner 10 000 \$ en argent.

Pour participer au concours, il suffit de demander une soumission d'assurance auto sur le site **rabaisassurance.com** ou **par téléphone** entre le 1^{er} novembre 2011 et le 30 septembre 2012 à minuit inclusivement. Une seule inscription par personne. Tous les participants éligibles seront inscrits automatiquement sur des billets qui seront déposés dans un baril prévu à cet effet. La date limite de participation à ce concours est fixée au **30 septembre 2012 à minuit**

Vous ne pouvez être éligible si vous avez demandé une soumission en dehors de la période du concours.

Le concours est ouvert à tous les résidents de la province de Québec âgés de 18 ans et plus, à l'exception des propriétaires et employés des six cabinets d'assurances impliqués dans le concours, ainsi que les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés et les membres de leur famille immédiate.

Une pige sera faite au hasard au siège social de PMT ROY (200 – 955, boul. Pierre-Bertrand, Québec), le 1^{er} novembre 2012 à 9 h.

Le gagnant sera avisé par téléphone et son nom sera affiché par la suite sur les sites :

- **pmtroy.com**
- **rabaisassurance.com**
- **groupedpjl.rabaisassurance.com**
- **groupelyras.rabaisassurance.com**
- **conwayjacques.rabaisassurance.com**
- **assurancecgl.rabaisassurance.com**
- **groupecyr.rabaisassurance.com**

Le gagnant devra répondre correctement à une simple question d'habileté afin de recevoir son prix.

Le gagnant pourra obtenir son prix lorsque disponible suite à une entente téléphonique. Toute personne gagnante autorise, si requis, les organisateurs du concours et leurs agents à utiliser son nom et/ou sa photo à des fins publicitaires et ce, sans aucune rémunération.

Toute personne gagnante autorise, si requis, les organisateurs du concours et leurs agents à utiliser son nom et/ou sa photo à des fins publicitaires et ce, sans aucune rémunération.

Un différent quant à l'organisation ou à la conduite de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différent quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Les règlements du concours sont disponibles sur :

- **pmtroy.com**
- **rabaisassurance.com**
- **groupedpjl.rabaisassurance.com**
- **groupelyras.rabaisassurance.com**
- **conwayjacques.rabaisassurance.com**
- **assurancecgl.rabaisassurance.com**
- **groupecyr.rabaisassurance.com**

Le prix est non-transférable.

NB : *Le genre masculin est utilisé comme générique à la seule fin d'alléger le texte.*

